

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 107-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.334

Déposée le: 19.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zybach (Spiez, PS) (porte-parole)
Striffeler-Mürset (Münsingen, PS)
Cosignataires: 21

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Coordination des soins médicaux et cybersanté

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour garantir sur l'ensemble de territoire cantonal la coordination des soins médicaux.

Dans un premier temps, il faut élaborer une stratégie cantonale de cybersanté, en concertation avec tous les acteurs du système de santé. Cette stratégie tiendra compte des dispositions du projet de loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEIP) et tiendra compte des recommandations de l'organe national de coordination, eHealth Suisse. La stratégie aura pour but de mettre en place des processus cliniques et administratifs optimisés et simplifiés. L'échange de données électroniques sera le moyen permettant d'assurer la coordination des soins médicaux, qui est le but d'ordre supérieur de la stratégie.

L'élaboration d'une stratégie de cybersanté doit amener le canton à assumer une fonction de coordination entre les acteurs, de sorte que l'échange de données réponde à un ensemble de normes obligatoires et que les règles édictées au niveau national puissent être mises en œuvre rapidement et de manière pragmatique. Dans ce contexte, le respect pointilleux des dispositions

légales régissant la protection des données est essentiel. De plus, la stratégie visant à la coordination des soins médicaux favorisera l'introduction de projets mis en réseau.

Développement

Par cybersanté, il faut entendre l'utilisation intégrée des technologies de l'information et de la communication pour assurer le soutien et la mise en réseau des processus et des acteurs du système de santé. Cette mise en réseau du système de santé a pour but principal de simplifier les processus entre patients et prestataires et de renforcer la sécurité, l'efficacité et la qualité du système de santé. L'accès rapide aux informations des patients et patientes augmente la sécurité du diagnostic et conduit donc à l'amélioration des résultats du traitement. Des processus entièrement électroniques permettent de combler les lacunes de l'information et de répondre aux incertitudes. Ils contribuent également à éviter les erreurs pouvant découler de données illisibles, d'erreurs de transmission, ou de l'absence de données.

Un certain nombre de projets lancés dans différents cantons illustrent d'ores et déjà les domaines d'application de la cybersanté : outre le dossier de patient électronique, qui permet aussi bien au patient ou à la patiente qu'aux professionnels de la santé d'accéder aux informations médicales pertinentes pour le traitement, il y a également des portails de référents. Les professionnels de la santé certifiés peuvent ainsi accéder en ligne aux données de patients durant un laps de temps limité. Les données disponibles par ce moyen sont par exemple les rapports de radiologie, d'opération et de sortie. La cybermédication est un autre élément de la cybersanté. Cet outil a pour but de contrôler l'ordonnance avant la remise des médicaments dans l'hôpital, la pharmacie ou le cabinet du médecin et d'éviter ainsi les erreurs de prescription et la possibilité d'effets indésirables des médicaments. Alors que la liste électronique de médicaments est destinée à être utilisée surtout par les professionnels de la santé, le plan de médication permet au patient de voir à quel moment il doit prendre son médicament, dans quelle dose et à quelle fin. Le carnet de vaccination électronique ou la garantie électronique de prise en charge des frais en cas d'hospitalisation hors du canton font également partie du système de cybersanté.

Il y a souvent aujourd'hui un manque de coordination entre les prestataires, et les technologies de l'information et de la communication sont trop peu utilisées. Il en résulte un manque d'efficacité et un grand nombre de doublons. Les instruments de cybersanté permettent d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients et patientes, les médecins et le personnel soignant ayant à tout moment accès aux informations pertinentes et aux dossiers. La cybersanté crée ainsi une plus-value à laquelle le canton de Berne ne peut se permettre de rester fermé puisque le système de santé peut gagner en efficacité par la coordination des acteurs et des processus. En effet, les processus d'un seul tenant d'un bout à l'autre permettent d'éviter les erreurs dans la chaîne de traitement. Et enfin, dans le canton de Berne, avec ses particularités topographiques, la cybersanté peut devenir un facteur de localisation favorable à la qualité de vie.